

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE :

- 1) M. Sylvain Mayrand, propriétaire, a déposé, en son nom, une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage concernant l'immeuble situé au 19, rue des Trembles, lot 5 984 527.
- 2) Cette demande aurait pour effet permettre de conserver la superficie de la remise à 21,60 m² au lieu de 21,00 m², le tout tel que précisé dans le Règlement de zonage n° 343-2015 et ses amendements.
- 3) Cette demande de dérogation mineure sera présentée au conseil municipal afin qu'il statue sur celle-ci lors de sa séance ordinaire du 12 juillet 2022, qui sera tenue dans la salle du conseil de l'hôtel de ville à compter de 19 h 30, et ce, avec la présence du public, à moins d'avis contraire par le gouvernement du Québec.
- 4) Dans l'éventualité où le conseil décidait d'accorder cette demande de dérogation mineure, cette dernière sera alors réputée conforme au règlement de zonage de la Ville.
- 5) Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de ladite séance, ou en transmettant ses commentaires par écrit au plus tard le mardi 12 juillet 2022, à 16 h :
 - ▶ par courriel à : pierre.deslauriers@matagami.com
 - ▶ par la poste à : M. Pierre Deslauriers, greffier
Ville de Matagami, 195, boul. Matagami, Matagami (Québec) J0Y 2A0

Les commentaires seront transmis au conseil avant que celui-ci ne se prononce à l'égard de la demande.

DONNÉ à Matagami, ce vingt-deuxième jour de juin de l'année deux mille vingt-deux.

Pierre Deslauriers, OMA, greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Pierre Deslauriers, greffier de la Ville de Matagami, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie au bureau de la municipalité et sur le site Internet de la Ville le 22 juin 2022, et dans le journal « Le Citoyen », édition du 22 juin 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 22 juin 2022.

Pierre Deslauriers, OMA, greffier